



Brèves du 6 septembre 2021

Quand le SIAAP introduit le passe sanitaire et l'obligation vaccinale ...

Le 8 août, sans en avertir les élus du personnel, en catimini, se retranchant derrière sa lecture de la réglementation, le SIAAP a indiqué à nos cinq collègues qui travaillent au service de médecine préventive (trois infirmières et deux secrétaires) qu'elles devaient « présenter leur certificat de statut vaccinal ou à défaut un test virologique négatif, à partir du 14 septembre, la présentation d'un certificat de 1ère dose et d'un test virologique négatif, puis à partir du 15 octobre, le certificat de statut vaccinal ». Cet oukase (décision autoritaire) du SIAAP, ouaté, dans la veine autoritaire, déloyale et transgressive que tout le monde peut désormais constater, en tout cas depuis l'affaire de l'espionnage des agents, ne prévoit ni entretien, ni possibilité d'affectation, le cas échéant temporaire, sur un autre poste non soumis à cette obligation. Le SIAAP est très scrupuleux sur la partie du texte qui l'arrange mais beaucoup moins sur le reste. N'oublions pas que ses obligations de médecine préventive ne sont plus respectées depuis le printemps 2020.

... en ignorant une énième fois le CT et le CHS

Pourtant, la réglementation prévoit de manière générale que le CT donne son avis « (...) aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ». De plus, un [document](#) du 11 août émanant de la Direction générale des collectivités indique que l'autorité territoriale doit « entretenir [en CT ou en CHS] un dialogue social continu et régulier avec les organisations syndicales représentatives (...) [au sujet des] modalités de contrôle de la vaccination obligatoire contre la COVID-19 et de l'obligation de présentation d'un passe sanitaire ». Le respect du SIAAP envers le personnel et ses représentants s'étant dégradé à une vitesse vertigineuse et les acteurs de la cogestion étant touchés depuis si longtemps d'un sommeil profond, personne ne sera véritablement surpris d'apprendre que l'autorité territoriale n'a absolument pas respecté ses obligations en la matière.

Le SIAAP doit réunir un CHS extraordinaire consacré à la médecine préventive

Force Ouvrière demande la convocation en urgence d'un CHS extraordinaire consacré à la médecine préventive. Plusieurs autres points importants doivent être traités : les nouveaux marchés de médecine préventive, la médecine préventive à SAV, les bilans, la situation des infirmières contractuelles : Le SIAAP ne veut pas prolonger au-delà du 15 septembre le contrat de notre collègue infirmière qui travaille depuis bientôt trois années au « pôle Est », tandis que le contrat de notre collègue infirmière à Seine centre se termine en mars 2022. Pour FO, il n'est pas question d'accepter la suppression des postes de médecine préventive et le départ non consenti de ces infirmières. Les marchés de médecine préventive ne doivent pas se substituer à l'organisation que nous connaissons mais seulement pallier aux difficultés de recrutement que le SIAAP a mis en avant.

Les conditions de travail au service du graissage à SAV

En juin dernier, un représentant FO a défendu auprès de la commission de réforme interdépartementale (CRI) un agent du SIAAP atteint de troubles squelettiques après 18 ans de travail au service de graissage de Seine Aval, afin que lui soit reconnue la maladie professionnelle. L'agent a eu gain de cause et ce n'est que justice. En effet,

il est apparu que lui et ses collègues sont confrontés depuis des années à des conditions de travail pénibles et difficiles, notamment la manutention quotidienne et répétitive de lourdes charges sans moyens appropriés, notamment mécanique, et ce, au mépris du respect de la [réglementation](#). Ce n'est que ces toutes dernières années que des améliorations ont progressivement été apportées : Mise en place d'un portique élévateur et d'une trappe dans chaque camion, d'un lève-fût basculeur pour les fûts de 200 litres et d'un monte-charge à la clarifloculation pour le transport des bidons et des fûts. Notez, cher lecteur, que ces nouvelles installations, ainsi que l'atelier de sertissage, n'ont en toute [illégalité](#) pas été présentées en CHS. À Seine Aval, on ne peut même plus parler de sommeil profond.

Malgré ces investissements, la situation dans ce service reste très préoccupante. Au moins quatre accidents de service ont eu lieu en moins d'un an, sans que la direction n'organise aucune enquête du CHS malgré la [réglementation](#). Les agents n'ont jamais suivi de formations gestes et postures, ni de sensibilisation aux risques de la manutention. De plus, depuis la création du SMI (maintenance mutualisée), les agents, en sous-effectif chronique, courent après les ordres de travail débités par la GMAO. L'intensification du travail les atteint physiquement et mentalement. L'agent que FO a conseillé auprès de la CRI a dû travailler avec l'usage d'un seul bras pendant deux ans en raison de la pandémie et d'un cafouillage dans l'acheminement de son dossier de maladie professionnelle. De plus, alors que la médecine préventive avait spécifié qu'il ne devait pas porter de charge de plus de 5 kg, le SIAAP continuait à lui confier les mêmes missions pendant ces deux années !

Les agents ne sont aucunement responsables de cette situation. C'est le manque de moyens matériels et humains qui est en cause. Le SIAAP est par conséquent le seul responsable. L' élu FO a rempli la semaine dernière trois registres SST à ce propos. Le SIAAP a une nouvelle fois entravé le CHS en refusant d'accuser réception de ces documents (dernière minute : le conseiller de prévention a indiqué que le SIAAP prendrait en compte ces registres. On attend de voir). Les registres ne sont pas des patates chaudes qu'on se renvoie, mais les instruments légaux de la protection de la santé physique et mentale des travailleurs.

Nota bene

À l'instar du DG qui renvoie vers ses collaborateurs les plus proches ou vers les syndicats pour se dédouaner de ses activités d'espionnage des agents, il apparaît sur le terrain, à SAV, certes de façon encore très marginale, un discours malsain et inquiétant, qui vise à retourner les agents contre leurs représentants, du moins contre ceux qui s'intéressent à leur sort, pour mieux masquer les manquements du SIAAP. De plus, certes plus rarement, l'administration prend pour argent comptant des accusations calomnieuses et des délations (ayant trait au respect des règles de sécurité) pour essayer de déstabiliser, voire sanctionner, les représentants des personnels ou certains agents tombés en disgrâce. Ces pratiques constituent certainement l'aspect le plus abject du *Leadership management*, ce « système » d'oppression que le SIAAP veut instaurer pour achever les conditions de la privatisation. Heureusement, l'ensemble des responsables et des agents, pas dupes de ce qui les attend en tant qu'agents fonctionnaires (ça a déjà commencé dans certains endroits, nous y reviendrons), ne mangent pas de ce pain-là. FO demande formellement au SIAAP d'arrêter l'emploi de ces méthodes indignes ! Face à cette démesure du SIAAP, FO continuera à jouer son rôle de syndicat.